



Mon dentiste a fait une erreur

Par **xakan**, le **23/08/2011** à **15:52**

Bonjour,

Suite à des soins afin de dévitaliser une dent, mon dentiste a cassé un outil à l'intérieur de la dent. Les soins n'ont donc pas pu être poursuivis à cause de ce morceau d'outil coincé, il a donc fallu arracher la dent.

Je dois désormais prendre rendez-vous avec un orthodontiste, qui me propose deux solutions : soit on fait bouger la dent de sagesse qui viendra remplacer la molaire, soit on fait un implant. Cependant, bouger la dent de sagesse est très long, et l'implant est très cher.

L'erreur de mon dentiste peut-elle me permettre une indemnisation de l'implant, qui serait la solution la plus confortable pour moi, plutôt que de faire bouger la dent de sagesse sur plusieurs mois/années.

Merci d'avance pour vos réponses.

Xakan.

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **17:00**

Bonjour

Votre dentiste a une obligation de résultat et devra prendre en charge les frais dus à son erreur. En tant que professionnel il a obligatoirement une assurance. Donc prenez contact avec lui afin de savoir ce qu'il acceptera de faire afin de ne pas être obligé d'en passer par la

juridiction compétente pour régler un éventuel litige.

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **17:12**

oui, il a une assurance pro pour ça et il aurait déjà du la faire jouer

Par **xakan**, le **23/08/2011** à **17:26**

Il ne me l'a pas proposée, je vais donc le contacter afin de voir s'il le fait de lui-même ou si je dois engager des démarches. Merci pour vos réponses.